

Partie 1 – Règlement général de l'événement

1.1 – L'organisateur

1.2 – Description de l'événement

1.3 – Lieu de l'événement

1.4 – Engagement

1.5 – Inscriptions

1.6 – Matériel autorisé

1.7 – Matériel non autorisé

1.8 – Port des protections

1.9 – Secouristes

1.10 – Sécurité

1.11 – Réglementation générale des Courses

1.12 – Assurance / Responsabilité

1.13 – Jury : arbitres et réclamations / système de chronométrage

1.14 – Modification / neutralisation / annulation

1.15 – Droit à l'image

1.16 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Partie 2 – Règlement relatif à chaque course / activité

2.1 – Course jeunes

2.2 – Semi-marathon

2.3 – Marathons

2.4 – Ultra-Marathon

Partie 1 – Règlement général de l'événement

1.1 – L'organisateur

L'évènement est organisé par l'association Roller Sports Troyes, association loi 1901 à but non lucratif, N° SIRET 92432993100027, affiliée à la Fédération Française de Roller & Skateboard. Le siège de l'association est situé au 63 avenue Pasteur, maison des associations, 10 000 Troyes.

1.2 – Description de l'événement

L'évènement est le regroupement de plusieurs activités, de type loisir et compétition autour du roller. (Voir le détail des épreuves dans la partie 2)

1.3 – Lieu de l'événement

Le Championnat de France de roller marathon est organisé au Parc logistique de l'Aube, Rue de la forêt 10800 Buchères.

1.4 – Engagement

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique l'acceptation complète du présent règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

1.5 – Inscriptions

Les inscriptions des marathons, semi-marathon et des courses jeunes se feront par internet jusqu'à la date précisée sur le site, à minuit. Paiement par carte bancaire.

NB1 : il n'y aura pas d'inscription sur place.

1.6 – Matériel autorisé

Le matériel autorisé sur les différents circuits : les rollers en ligne, les quads et les long board pour le semi-marathon uniquement. Se référer au règlement course en ce qui concerne les diamètres de roues maximum.

1.7 – Matériel non autorisé

Tous les modes de déplacements électriques sont interdits sur le circuit : overboards, longboards électriques, skates électriques, trottinettes électriques personnelles ou de location (liste non limitative).

Les trottinettes ne sont pas autorisés non plus sur le circuit.

L'utilisation d'un drone personnel sur le circuit est strictement interdite.

Tout système d'écoute : oreillettes, écouteurs, casques audio... limitant l'audition sont strictement interdits dans toutes les courses dans un soucis de sécurité des patineurs pour une réactivité immédiate en cas de chute. Le non respect de cette règle entrainera la disqualification du concurrent.

1.8 – Port des protections

– Le port du casque est obligatoire pour toutes les activités sportives de l'événement.

– L'accès aux activités pourra être refusé par les membres de l'organisation si la personne n'a pas de casque.

– L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si le concurrent ne porte pas de casque.

– Toute personne sans casque ne pourra prendre le départ.

– Toute personne retirant son casque pendant la course sera automatiquement disqualifiée.

– Le port des autres protections (genouillères, coudières et poignées) est fortement conseillé.

1.9 – Secouristes

Un poste de secours est disposé dans le village.

Des secouristes mobiles peuvent accéder au circuit via leur véhicule mobile.

Les secouristes sont présents sur l'événement de 9h15 à 17h15.

1.10 – Sécurité

La sécurité est assurée par les commissaires de course, le responsable des staffeurs et la police.

La présence de cyclistes, de piétons, de motocyclistes ou de tout autre véhicule autre que les véhicules officiels est formellement interdite sur le parcours.

1.11 – Réglementation générale des Courses

La réglementation en vigueur sera celle de la Fédération Française de Roller & Skateboard et du Comité National Course assurée par des juges officiels. Elle sera consultable sur place ou sur le site de la FFRS (www.ffroller.fr)

Certaines courses font parties de la Coupe de France Marathon Roller et sont soumises au règlement de celle-ci que vous pouvez trouver ici : [Dispositions particulières patinage de vitesse 2025-26](#)

Certaines courses font parties de la WORLD INLINE CUP 2026 et sont soumises au règlement de celle-ci que vous pouvez trouver ici : [WIC Rulebook 2026](#)

1.12 – Assurance / Responsabilité

– Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile, protection juridique et dommage corporel » pour tous les concurrents en règle durant les inscriptions. Nous invitons chaque concurrent à s'assurer personnellement ou à vérifier son taux de couverture soit par le biais de sa licence de la Fédération Française de Roller et Skateboard soit par un autre biais couvrant l'activité.

– Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout vol survenu lors de la manifestation.

– Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course.

1.13 – Jury : arbitres et réclamations / système de chronométrage

- Le jury officiel est composé d'un « juge arbitre » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par la Fédération Française de Roller et Skateboard. En cas de litige sur la partie sportive du règlement, seuls les juges de course sont habilités à formuler un avis.
- Lors de l'inscription à l'une des courses (semi-marathon ou marathon), chaque concurrent a la possibilité de louer une puce électronique permettant d'établir, lors de la course, son classement. Un chèque de caution (60 euros) ou une pièce d'identité sera exigé en échange de cette puce et sera rendu après remise de la puce aux organisateurs.
- Il est impératif de rendre sa puce à l'arrivée. A cette occasion, votre chèque de caution ou votre pièce d'identité vous sera restitué. Toute puce non retournée par le concurrent à l'arrivée lui sera facturée.
- Les demandes de sur-classements de catégories seront à voir avec le Juge-Arbitre présent sur l'événement.

1.14 – Modification / neutralisation / annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation du Marathon Roller Troyes Aube Grand Est se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, d'annuler ou de neutraliser la ou les courses sans que les participants, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement et sans que sa responsabilité puisse être engagée. L'organisation peut décider de modifier les lots attribués par d'autres de valeur équivalente, sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée par les compétiteurs.

1.15 – Droit à l'image

Lors de son engagement, ou de sa participation à des activités proposées par le Marathon Roller Troyes Aube Grand Est, chaque participant autorise expressément l'organisation ou ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

« J'autorise expressément les organisateurs du Marathon Roller Troyes Aube Grand Est à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion de l'événement, sur tous supports (brochures, sites internet, flyers, projection publique, reportage vidéo...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier. »

1.16 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

- Des informations à caractère personnel concernant le participant sont recueillies dans le cadre du Marathon Roller Troyes Aube Grand Est. Elles sont destinées à l'organisation pour les besoins de la compétition sportive.
- Elles sont recueillies, traitées et utilisées, dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, ainsi que des directives européennes, à des fins de traitement des demandes du participant, de collecte des informations, de gestion des participations et envoi des informations pour le bon déroulement du Marathon Roller Troyes Aube Grand Est.
- Les informations demandées à l'inscription sont obligatoires pour participer à l'événement. Elles permettent notamment de gérer les informations à la suite des épreuves.

- A cet égard, il est précisé que la participation au Marathon Roller Troyes Aube Champagne implique nécessairement le consentement des participants à recevoir des messages et informations relatifs au Marathon Roller Troyes Aube Grand Est, par courrier électronique à l'adresse de messagerie qu'ils auront renseignées lors de leur inscription.
- Conformément à la loi, chaque participant dispose auprès de l'organisation des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel le concernant, recueillies lors de son inscription. Il peut exercer ces droits en contactant l'organisation par courriel à marathonroller3ac@gmail.com justifiant de son identité.
- Les informations à caractère personnel peuvent en outre être utilisées et communiquées à des tiers directement impliqués dans l'organisation du Marathon Roller Troyes Aube Grand Est.
- L'organisation s'engage à ne pas diffuser les données susvisées à des annonceurs ou autres partenaires commerciaux.
- En participant au Marathon Roller Troyes Aube Grand Est, les gagnants de lots consentent en outre, à l'utilisation de leurs nom, prénom, image, ville et département de résidence dans tout support promotionnel du Marathon Roller Troyes Aube Grand Est sans que cette utilisation puisse ouvrir de rémunération, d'indemnisation autres que le lot gagné.

Partie 2 – Règlement relatif à chaque course / activité

2.1 – Courses jeunes

2.1.1 – Engagement

Les courses en rollers ou patins à roulettes (quads) pour jeunes sont ouvertes aux participants licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et non-licenciés (sous réserve de répondre "non" à toutes les affirmations du questionnaire santé pour mineurs ou sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition) d'un âge correspondant aux catégories suivantes :

- * Handi : enfant en situation de handicap de 3 ans à 12 ans.
 - * Super-mini (3 ans à 5 ans dans l'année), garçon et fille
 - * Mini (6 et 7 ans dans l'année), garçon et fille
 - * Poussin (8 et 9 ans dans l'année), garçon et fille
 - * Benjamin (10 et 11 ans dans l'année), garçon et fille
- 4 départs sont organisés pour ces courses avec des distances différentes :
- * 150 m pour handi et super-minis
 - * 600 m pour les minis
 - * 2 km pour les poussins
 - * 4 km pour les benjamins

- Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.
- Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.
- Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison en cours.
- Tarifs : Le montant de l'inscription pour les licenciés et non-licenciés est fixé à 5 €.

2.1.2 – Spécificités

- Départ de la course à 11h15.
- Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus de se faire classer, les participants seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.
- Le port de genouillères, coudières et protège-poignets est obligatoire avec partie rigide pour les

super-minis, minis et poussins. Le port de protège-poignets avec partie rigide est obligatoire pour les benjamins.

2.1.3 – Classements & résultats

Les catégories Handi, Super-Mini, Mini, Poussin, Benjamin, garçon et fille seront récompensées. Les podiums auront lieu à 12h00.

2.2 – 21 km Sportif

2.2.1 – Engagement

– La course est ouverte aux licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et aux non-licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition) dès 12 ans dans l'année, de catégories :

* Cadets, homme et femme

* Juniors, homme et femme

* Seniors, homme et femme

* Vétérans, homme et femme

* Skate, homme et femme

– La double inscription sur le 21 et 42 km est interdite : pour que le patineur concerné ne puisse pas cumuler les récompenses,

– Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

– Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.

– Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison en cours.

– Tarifs :

Le montant de l'inscription est précisé sur le site de l'évènement.

2.2.2 – Spécificités

– La puce de chronométrage est obligatoire pour participer au 21 km.

– La location de la puce coûte 5€ pour les patineurs qui n'en ont pas.

– Les roues de 125 mm NE SONT PAS AUTORISÉES sur le 21 km (sauf pour les participants à l'Ultra Marathon : Dossard rouge, placement en fin de zone de départ).

– Départ de la course précisé sur le site de l'évènement.

– Le circuit sera accessible 30 min avant le départ pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.

– Un ravitaillement sera proposé à la FIN de la course uniquement. Si vous souhaitez avoir de l'eau pendant votre course, merci de penser à prendre votre bouteille / gourde d'eau.

– Le temps limite de la course est fixé à 1h30. Au bout d'une heure et dix-huit minutes de course, nous fermons le parcours à la ligne d'arrivée, les participants qui auront franchi la ligne avant la fermeture termineront leur dernier tour.

– Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.

– Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

2.2.3 – Classements & résultats

Les catégories cadets, juniors, seniors, vétérans, skate, garçon et fille seront récompensées.

Les podiums auront lieu à 12h00.

Course faisant partie de la Coupe de France Marathon Roller.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés après que les résultats des contrôles antidopage soient connus.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

2.3 – Coupe du Monde marathon [site](#)

2.3.1 – Engagement

– La course en rollers est ouverte uniquement aux licenciés (sur présentation de la licence FFRS de l'année en cours), et aux non-licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition) de catégories :

- * Junior, homme et femme
- * Senior, homme et femme
- * Master 30 (30 à 34 ans), homme et femme
- * Master 35 (35 à 39 ans), homme et femme
- * Master 40 (40 à 44 ans), homme et femme
- * Master 45 (45 à 49 ans), homme et femme
- * Master 50 (50 à 54 ans), homme et femme
- * Master 55 (55 à 59 ans), homme et femme
- * Master 60 (60 à 64 ans), homme et femme
- * Master 70 (70 à 74 ans), homme et femme
- * Master 75 (75 ans et plus), homme et femme

– Pour qu'une catégorie soit valide, il doit y avoir au moins 6 inscrits dans le groupe d'âge. Si non, elle sera fusionnée avec la décennie correspondante : 30/39, 40/49, 50/59, 60/69, 70 et plus.

– Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

– Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison en cours.

2.3.2 – Spécificités

– La puce de chronométrage est obligatoire pour participer au 42 km.

– Le coût de location de la puce de chronométrage est de 5€ pour les patineurs qui n'en ont pas.

– Les roues de 125 mm sont autorisées sur le 42 km.

– Départ des marathon femmes et hommes (juniors à vétérans) précisé sur le site de l'évènement.

– Le circuit sera accessible 30 min avant le départ pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.

– Un ravitaillement sera proposé à la FIN de la course uniquement. Si vous souhaitez avoir de l'eau pendant votre course, merci de penser à prendre votre bouteille / gourde d'eau.

– Le temps limite du Marathon est fixé à 2h00. Au bout de 1 heures 45 de course, nous fermons le parcours à la ligne d'arrivée, les participants qui auront franchi la ligne avant la fermeture termineront leur dernier tour.

– Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.

– Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

2.3.3 – Classements & résultats

– Les catégories juniors, seniors, vétérans, homme et femme seront récompensées.

– Les podiums auront lieu à la fin de la course à partir de 17h.

Course comptant pour la Coupe de France Marathon Roller.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots.

Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

2.4 – Ultra-Marathon

2.4.1 – Engagement

– La course est ouverte aux licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et aux non-licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition), de catégories :

* Seniors, homme et femme

* Vétérans, homme et femme

– La double ou triple inscription sur le 21 et le 42 km et l'ultra-marathon est interdite : pour que le patineur concerné ne puisse pas cumuler les récompenses,

– Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

– Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.

– Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison en cours.

– Tarifs :

Le montant de l'inscription est précisé sur le site de l'évènement.

2.2.2 – Spécificités

– L'ultra-marathon se décomposera en 3 épreuves distinctes : le semi puis le marathon femme, puis le marathon homme.

– Le classement de chaque épreuve s'effectuera à la place et non au temps, au cumul des 3 courses, celui/celle qui aura le moins de points au terme des épreuves remporte le classement général et donc l'ultra-marathon.

– Un dossard rouge permettra d'identifier les participants de l'ultra-marathon qui devront obligatoirement, à chaque départ, s'élancer à l'arrière du groupe. Tout participant ne respectant pas cette consigne sera disqualifié.

– La puce de chronométrage est obligatoire pour participer à l'ultra-marathon.

– La location de la puce coûte 5€ pour les patineurs qui n'en ont pas.

– Les roues de 125 mm SONT AUTORISÉES sur l'ensemble des épreuves.

– Départ de la course précisé sur le site de l'évènement.

– Le circuit sera accessible 30 min avant le départ de chaque course pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.

– Un ravitaillement sera proposé à la FIN de la course uniquement. Si vous souhaitez avoir de l'eau pendant votre course, merci de penser à prendre votre bouteille / gourde d'eau.

– Le temps limite de la course est fixé à 1h30 pour le semi et 2h00 pour les marathons. La fermeture du circuit s'effectuera comme sur le semi et les marathons.

– Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.

– Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

2.2.3 – Classements & résultats

Les catégories seniors et vétérans, garçon et fille seront récompensées.

Les podiums auront lieu à partir de 17h00.

Course faisant partie du Championnat Européen d'Ultra-Roller 2026.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés après que les résultats des contrôles antidopage soient connus.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots.

Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.